

Objet **[Pôle Emploi]-18112300000027960-Réponse de votre pôle emploi**
De Pôle Emploi <no-reply@pole-emploi.net>
À <s.glaser@assep34.fr>
Date 27.11.2018 09:22



Bonjour,

Vous n'avez pas déclaré les heures travaillées au mois de mars 2018. Nous vous avons payé la totalité du mois de mars soit 794,89 euros. Si vous aviez fait votre déclaration normalement, nous vous aurions payé 621,73 euros. Nous vous avons donc versé 173,16 euro en trop et c'est cette somme que vous devez rembourser. Cordialement,

Si vous souhaitez répondre à ce courriel, [cliquez ici](#).
Au cas où le lien ci-dessus ne fonctionnerait pas (ou si après l'avoir utilisé, l'objet du message réponse est vide), envoyez votre courriel à l'adresse suivante : < 046marie.amblard@pole-emploi.net> en saisissant dans l'objet du message : [Pôle Emploi]-18112300000027960-messageinternaute.

Je reste à votre disposition pour davantage de précision.

Cordialement,
Pour votre conseiller référent, l'équipe de votre agence locale Pôle emploi